

ECO & FINANCES

QUOTIDIEN
ÉCONOMIQUE
DU TOGO

**Sacré N° 1 de la
Presse écrite par
Togo Médias Awards**

Hydrocarbures

Le Nigeria offre de nouvelles incitations pour attirer les investisseurs

P.6

Site web: www.ecoetfinances.com

Prix: 300F cfa

Journal des entrepreneurs

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC



139ÈME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La BOAD approuve l'entrée de la BADEA à son capital P.4



DISTINCTION
L'ARCEP reçoit la certification à la norme ISO 9001 : 2015 P.2



9ÈME ÉDITION DU CLASSEMENT ANNUEL DE FINANCIAL AFRIK



**Dr. George Agyekum Donkor
parmi les 100 personnalités
qui transforment l'Afrique**

Page 3

Le Président de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) et de son Conseil d'Administration, Dr. George Agyekum Donkor, a une fois de plus, été reconnu comme l'une des 100 personnalités qui transforment l'Afrique par Financial Afrik, un magazine reconnu d'information économique.



Pour toute **assistance routière**
vous pouvez maintenant
nous contacter sur notre **numéro vert**

N° Vert 80807070



L'union pour l'efficacité

Distinction

L'ARCEP reçoit la certification à la norme ISO 9001 : 2015

Le leader mondial de la certification, SGS France, a remis officiellement le mercredi 20 décembre 2023, à Lomé, le certificat ISO 9001 : 2015 à l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP). C'était lors d'une cérémonie présidée par la ministre de l'économie numérique et de la transformation digitale, Cina Lawson, en présence des dirigeants des institutions de la République, des autorités de régulation sectorielles, des opérateurs des communications électroniques et des postes, de l'ARCEP Bénin ainsi que des organisations des associations des consommateurs.

Yves ATCHANOUVI

La certification de l'ARCEP à la Norme ISO 9001 : 2015 est le couronnement d'un long processus. En effet, dès le démarrage de ses activités en novembre 2020, l'ARCEP s'est dotée d'un plan stratégique triennal 2021-2023 qui vise à moderniser sa gouvernance et à opérer une transformation digitale en s'appuyant sur les meilleures pratiques et standards internationaux en matière de qualité du management et ce, afin de « promouvoir l'accès aux services numé-

riques par une régulation par tous et pour tous ». A ce titre, elle a mis la satisfaction de ses clients et autres parties intéressées pertinentes au centre de ses préoccupations en adoptant une approche qualité.

C'est ainsi que l'ARCEP a opté en novembre 2022 pour le Système de Management de la Qualité (SMQ) mondialement connu basé sur la norme ISO 9001 version 2015 avec une Politique Qualité traduisant sa vision et s'appuyant sur une cartographie de neuf (9) processus pour la réalisation de sa mission dont un (1)

processus management pour la gouvernance, trois (3) processus opérationnels autour du respect de la réglementation et de la protection des consommateurs, de la fourniture de services et de la régulation des marchés et cinq (5) processus supports qui se déclinent autour de l'administration et finances, de la gestion des ressources humaines, des commandes publiques, de la transformation digitale et des contrôles techniques.

Après 12 mois d'intenses travaux, l'ARCEP a été audité et certifiée le 21 novembre 2023 selon les



exigences de la norme ISO 9001 : 2015.

Au-delà de la reconnaissance internationale de la modernisation de sa gouvernance et de sa transformation digitale suivant les meilleurs standards, cette certification vient confirmer l'engagement de l'ARCEP dans une approche d'amélioration continue de la qualité.

Tout en saluant l'implication

de tous les collaborateurs de l'ARCEP à travers leur engagement dans ce processus de certification, Madame le Ministre de l'Économie Numérique et de la Transformation Digitale a invité l'ARCEP, à pérenniser cet acquis précieux et à travailler davantage pour soutenir la stratégie digitale du gouvernement.

Incendie du marché d'Agoè-Assiyéyé

Faure Gnassingbé exprime sa solidarité aux victimes du sinistre

Le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé, a exprimé le vendredi 22 décembre 2023, sa solidarité et celle de toute la nation aux victimes du sinistre qui intervient à une période de forte activité commerciale, notamment à la veille des fêtes de fin d'année.

Kéziah KPATIDE

C'était au cours d'une audience accordée à une délégation des femmes commerçantes du marché d'Agoè-Assiyéyé par le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé, à la suite d'un incendie ravageur qui s'est déclenché dans la nuit du 21 décembre au marché d'Agoè Assiyéyé, entraînant d'importants dégâts matériels et occasion-

nant des pertes considérables aux commerçants, en dépit de la mobilisation des secours. Le Président de la République a adressé à la délégation de commerçantes des mots de réconforts et de soutien, tout en exhortant toutes les personnes concernées au calme en vue de poursuivre des réflexions pour une prompte sortie de crise.

Le Chef de l'Etat a également prodigué des conseils de prudence à l'endroit des



commerçants, au regard du risque accru d'incendie en cette période d'harmattan.

La présidente des commerçants du marché d'Agoè-Assiyéyé, Akossiwa Agudze, a,

au nom des victimes, remercié le Président de la République pour cette marque de proximité et pour l'écoute attentive dont elles ont fait l'objet.

« Dans notre douleur, le chef de l'Etat ne nous a pas oubliées. Nous sommes confortées de l'avoir rencontré et rassurées par le message qu'il nous a délivré. Il nous a rassurées de sa disponibilité. Nos cœurs sont apaisés et nous appelons tous nos membres à ne pas se décourager. Cette situation est tragique mais nous sommes confiants que ce n'est pas la fin. Nous trouverons une issue avec l'appui des autorités » a-t-elle indiqué.

« Nous allons transmettre les conseils du Président, son message de compassion et ses mots d'encouragement à toutes les commerçantes et à tous les commerçants du marché d'Agoè-Assiyéyé. Nous le remercions pour son soutien » a ajouté Akossiwa Agudze.

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo - REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC
Journal d'informations, d'investigations économiques, financières et boursières
Email: ecofinances.infos@gmail.com
REC N° 0643/01/08/2022/HAAC
Édité par l'Agence de Presse ECO & FINANCES
N° RCCM: TG-LFW-01-2022-B13-02054
Site web: www.ecoefinances.com
Adresse: rue de l'énergie Agbalepedogan
derrière l'école cour lumière
Tél: 00228 97 25 84 84 Lomé, Togo

Directeur de publication

Komlan KPATIDE
00228 90 05 05 08

Rédacteur en Chef

Bernard D. AFAWOUBO
00228 90 90 49 83

Rédacteurs

Keziah KPATIDE
Patience SALLAH
Yves ATCHANOUVI
Kodji GATOR JOE

Direction Commerciale

00228 97 25 84 84

Graphiste

Stan AZIATO
91 77 02 74

Imprimerie

ECO & FINANCES
Tirage: 3000

9ème édition du classement annuel de Financial Afrik

Dr. George Agyekum Donkor parmi les 100 personnalités qui transforment l'Afrique

Le Président de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) et de son Conseil d'Administration, Dr. George Agyekum Donkor, a une fois de plus, été reconnu comme l'une des 100 personnalités qui transforment l'Afrique par Financial Afrik, un magazine reconnu d'information économique.

Patience SALLAH



Le classement annuel, qui en est à sa neuvième édition, met en lumière des personnalités influentes du fait de leurs réalisations au cours des 12 derniers mois, leur impact et leurs contributions au développement socio-économique de l'Afrique.

En décembre 2022, Dr Donkor a été nommé banquier de développement de l'année. En 2023, il figure sur la

liste en tant qu'« intégrateur ». Cela témoigne non seulement de ses efforts pour positionner la sous-région sur la voie de la croissance, mais aussi de son engagement à renforcer l'intégration régionale en vue d'un développement durable.

Le leadership du Président de la BIDC, Dr Donkor, a

donné lieu à de nombreuses réalisations importantes, notamment un relèvement de la note de crédit de la Banque par Moody's et Fitch Ratings, une amélioration de la qualité du portefeuille de la Banque et le développement d'une structure de gouvernance plus solide. La réalisation la plus significative a été l'augmentation globale des interventions de la Banque, avec un total de 3,8 milliards de dollars US déployés à ce jour pour divers projets dans toute la sous-région de la CE-

DEAO.

Guidée par une stratégie ambitieuse sur la période 2021-2025, la BIDC continue de croître avec à sa tête, Dr Donkor et devrait continuer à réaliser de plus grands exploits.

A propos de la BIDC

La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) est l'Institution de Financement du Développement des quinze (15) États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) que sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée,

la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. Basée à Lomé, en République togolaise, la Banque s'engage à financer des projets et programmes de développement portant sur diverses initiatives dans les secteurs des infrastructures et des services de base, du développement rural et de l'environnement, de l'industrie et des services sociaux de base, à travers ses guichets dédiés aux secteurs privé et public. Les interventions de la BIDC se font sous forme de prêts à long, moyen et court terme, de prises de participation, d'octroi de lignes de crédit, de lignes de refinancement, d'opérations d'ingénierie financière et services connexes.

Cantonnage

Un projet qui assure des emplois temporaires aux jeunes dans les communautés

Au Togo, la lutte contre la pauvreté est menée à travers plusieurs projets et ou programmes déterminants. Développé par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb), bras opérationnel du ministère du Développement à la base, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes, l'un de ces projets est Cantonnage.

Dénommé Cantonnage, ce projet est le fruit d'une collaboration entre l'Anadeb et la Société autonome de financement de l'entretien routier (Safer). Il prend en compte plusieurs aspects du développement dans les zones rurales et optimise les conditions de vie.

L'initiative améliore la circulation sur les routes et les pistes rurales, assure des em-

plois temporaires aux jeunes dans les communautés et favorise les financements des initiatives endogènes en faveur des infrastructures et équipements socio-collectifs de base.

Dans la Commune de Tône 3 dans la région des Savanes par exemple, la communauté de Dassoute Centre qui est une localité située à 635 km au nord-ouest de Lomé, est aidée.

Elle s'est équipée en novembre 2023 de plusieurs chaises et un mégaphone pour la bonne tenue des réunions ou des rencontres qu'elle organise.

Les habitants de la location susmentionnée ont décidé unanimement de ne pas se distribuer l'argent reçu du projet Cantonnage. Ils l'ont donc utilisé pour se procurer ces matériels.

« Avant, lorsqu'on nous par-

lait d'entretenir notre piste, nous étions indifférents. On croyait que c'est une responsabilité de l'État. Mais suite aux sensibilisations de l'Anadeb, nous avons compris que l'État, c'est nous-mêmes. Nous nous mobilisons désormais chaque mois pour cette tâche », explique le chef de Dassoute Centre. Dans ce village, en moyenne 104 personnes prennent part régulièrement à l'activité d'entretien manuel des pistes et routes chaque deux semaines sur une distance moyenne de 3 km.

Seulement pour le compte de 2023, le projet a mobilisé

dans la région des Savanes 296 Comités de développement à la base (CDB). 5 432 emplois temporaires ont été créés dans les communautés bénéficiaires. 1 048 km de voies ont été entretenues ; dont 686 km de pistes rurales et 362 km de routes.

L'activité consiste à désherber et à élaguer des branches d'arbres qui prennent de la place sur l'emprise normale des voies, à remblayer les nids de poule, à curer les caniveaux, à s'occuper des rigoles pour un meilleur écoulement des eaux de ruissellement, le tout pour une bonne visibilité sur les routes et pistes rurales.

<https://togodailynews.tg>

Noël 2023

Le chef de l'État de cœur avec les enfants

La fête de Noël est un moment important que le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé aime partager avec les populations. Dans cette dynamique, Madame Sandra Ablamba Johnson, Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République, a procédé, au nom du chef de l'État, à la remise de kits alimentaires et de jouets aux enfants du personnel de l'institution, ce 22 décembre 2023. C'était en présence des collaborateurs du Président de la République et des représentants des institutions rattachées.

L'événement a mobilisé plus de deux mille enfants âgés de dix ans au plus. Ils ont bénéficié de cette action sociale du chef de l'État. Les mêmes actions se poursuivent dans les centres

de santé du pays.

Ce geste du Président de la République vise à donner de la joie aux enfants en ces moments de fêtes de fin d'année. Le bien-être des enfants compte énormément pour

le Chef de l'Etat. C'est pour cela qu'il a décidé d'offrir aux enfants du personnel du Palais, des orphelinats et aux enfants qui sont malheureusement sur les lits des centres de santé, des kits alimentaires

et des jouets, en plus de cette ambiance festive.

Madame Sandra Ablamba Johnson, Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République, a remercié le chef de l'Etat pour sa politique de protection des enfants et de promotion des valeurs sociales notamment l'amour, la solidarité, le partage et le vivre ensemble.

« Nous exprimons au nom des enfants notre reconnaissance

au Président de la République pour l'organisation de cette cérémonie. Les enfants représentent notre espoir. C'est la relève de demain. Il est de notre devoir de leur donner la joie à chaque fois que l'occasion s'y prête et de partager avec eux les valeurs sociales très chères au chef de l'Etat ». Les enfants bénéficiaires ont exprimé leur gratitude au chef de l'Etat pour son sens de générosité et l'intérêt particulier qu'il porte au bien-être des enfants du pays.

139ème session ordinaire du Conseil d'Administration

La BOAD approuve l'entrée de la BADEA à son capital

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) a annoncé le jeudi 21 décembre 2023 à Cotonou, l'entrée dans son capital, de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA).

Kéziah KPATIDE

À près un avis favorable du Conseil d'Administration de la Banque émis au cours de sa 139ème session tenue le 20 décembre 2023 à Cotonou, le Conseil des Ministres de l'UMOA réuni le 21 décembre 2023 a approuvé l'entrée de la BADEA au capital de la BOAD. Cette entrée ouvre la seconde phase du projet d'augmentation de capital de la Banque, dont la première phase a été bouclée en décembre 2022 pour un montant de 554, 382 milliards FCFA.

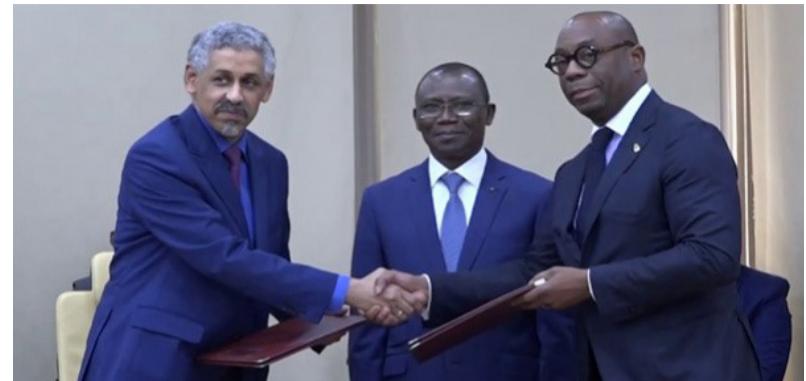
Pour rappel, l'opération d'augmentation du capital de la BOAD dénommée projet Peninsula est dimensionnée en deux phases : une première phase portant sur l'émission d'actions réservées aux actionnaires actuels de la Banque, et une seconde portant sur une

émission d'actions ouvertes à de nouveaux actionnaires dont l'adhésion devrait être approuvée par le Conseil des Ministres, conformément aux statuts de la BOAD. L'entrée de la BADEA au capital de la Banque en qualité d'actionnaire de catégorie B (actionnaires non régionaux), s'inscrit dans cette deuxième phase, et porte sur un montant de 30 millions de dollars US, soit 18,4794 milliards FCFA. Cette participation équivaut à 1,20% du capital social souscrit de la BOAD, permettant à cette institution de premier ordre d'obtenir un siège au sein de son Conseil d'Administration.

Créée le 28 novembre 1973 et opérationnelle depuis mars 1975, la BADEA dont le siège se trouve à Khartoum (Soudan), est un organisme financier ayant pour objectif d'être une « banque mondiale pour les africains » et regroupant 18

pays membres dont l'Arabie Saoudite, le Koweït, l'Irak, la Lybie, les Emirats Arabes Unis et le Qatar. Elle est notée Aa2 avec une perspective positive par l'agence Moody's.

Les deux institutions entrent désormais dans une nouvelle ère de leur longue coopération, jusqu'à présent marquée par la mise à disposition par la BADEA de ressources à des conditions préférentielles, et par le co-financement de nombreux projets d'infrastructures au sein des pays de l'UEMOA, mais aussi par l'octroi à la BOAD, de subventions destinées à soutenir le financement de projets structurants. Pour le Président Serge Ekué « L'arrivée de la BADEA comme nouvel actionnaire, intervient 10 ans après l'entrée du Royaume du Maroc au capital de la BOAD en 2013. Elle s'est faite à la suite de nombreux échanges qui se sont déroulés au cours de ces deux dernières années. C'est la matérialisation de l'excellence des relations qu'entretiennent nos deux institutions mais aussi le fruit de la parfaite



concordance de vues entre le Président de la BADEA, mon ami et frère M. Sidi Ould TAH à qui je souhaite rendre un hommage appuyé. J'adresse toutes mes félicitations à nos équipes techniques respectives ».

A propos de la Banque Ouest Africaine de Développement

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Etablissement public à caractère international, la BOAD a pour objet, aux termes de l'Article 2 de ses statuts, « de promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de réaliser l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest » en finançant des projets prioritaires de développement. Elle est accréditée auprès des trois mécanismes de fi-

nancement de la finance climat (GEF, AF, GCF). Depuis 2009, la BOAD siège en tant qu'observateur à la CCNUCC et participe activement aux discussions relatives à la construction d'une architecture internationale de la finance climat. Elle abrite, depuis janvier 2013, le premier Centre régional de collaboration (CRC) sur le Mécanisme pour un développement propre (MDP) dont le but est d'apporter un soutien direct aux gouvernements, aux ONG et au secteur privé, pour l'identification et le développement de projets MDP. Depuis le 15 octobre 2023, la Banque co-préside avec Bancoldex, la Banque Colombienne de développement des affaires et de l'exportation, l'International Development Finance Club (IDFC), qui rassemble 26 banques nationales, régionales et bilatérales de développement du monde entier.

Financement

COFINA Togo et CFAO MOTORS favorisent l'achat de véhicules neufs

Au Togo, des solutions de finances de véhicules neufs à taux préférentiel s'offrent aux entrepreneurs et aux particuliers. COFINA Togo et CFAO MOTORS viennent de signer une convention de partenariat dans ce sens. Il s'agit d'une Offre de crédit à taux préférentiel avec un paiement échelonné.

Ce partenariat entre CFAO MOTORS distributeur officiel des marques d'automobiles TOYOTA, SUZUKI, MITSUBISHI et CITROËN, et l'institution de mésofinance COFINA a été signé le 15 décembre dernier à Lomé.

L'accord intervient dans le cadre du développement de la stratégie d'écoute et de fidélisation de la clientèle de COFINA Togo. Il permettra de répondre aux attentes des clients particuliers et entrepreneurs des PME & PMI dans la réalisation de leur projet d'acquisi-

tion de véhicules neufs. Cette nouvelle solution de financement dénommée « Offre de crédit à taux préférentiel » entend apporter des solutions de financement qui s'adaptent et répondent de façon efficiente aux besoins des clientèles des deux structures.

Cet accord est un grand coup que vient de frapper COFINA Togo qui devient ainsi la première institution de mésofinance sur le marché togolais à signer un partenariat avec le leader de la distribution automobile CFAO MOTORS.

« COFINA est conscient des

besoins de financement des entrepreneurs en matière d'acquisition de véhicule ; Avec ce partenariat, les entrepreneurs, les PME/PMI et les clients particuliers qui n'ont pas accès au financement dans les banques classiques, peuvent désormais s'offrir des véhicules neufs de leur choix. », a déclaré Marcel DIGBE, le Directeur Général de COFINA Togo.

Paiement échelonné chez COFINA Togo

Selon les parties prenantes, le partenariat permettra d'apporter une réponse concrète au besoin des entrepreneurs désireux d'acquérir un véhicule neuf avec garantie constructeur. Pour beaucoup d'entrepreneurs, l'acquisition de véhicules de qualité constitue un atout pour leur mobilité et la réussite de leurs activités. En effet, les déplacements profes-

sionnels deviennent plus sécurisés et plus aisés. Aussi, c'est une solution pour la mobilité des équipes et une visibilité en termes d'identité de leurs enseignes.

Les clients ont donc la possibilité d'acquérir un véhicule neuf à crédit tout en échelonnant la durée du remboursement sur 12 à 36 mensualités. CFAO MOTORS, installée au Togo depuis 1924, propose une solution complète de services avant, pendant et après la vente du véhicule, afin d'aider ses clients à concrétiser leur projet automobile.

« L'écoute permanente de la clientèle, l'émergence d'une classe moyenne et le besoin en financement des entrepreneurs des Petites et moyennes Entreprises pour l'acquisition de véhicules neufs constituent des facteurs expliquant l'intro-

duction de cette nouvelle offre de financement qui, constitue, en quelques sortes, une solution pour accompagner nos clients dans la concrétisation de leurs projets d'achat d'automobile. », a expliqué Bouba Barri, le Directeur général de CFAO MOTORS. Désormais, acquérir un véhicule neuf chez CFAO MOTORS et payer de manière échelonnée avec COFINA, est possible pour tout entrepreneur et particulier vivant au Togo.

Pour profiter de cette offre, rendez-vous dans les agences COFINA à Kodjoviakope, Agoe, Adidogomé et Akodessewa ou visitez les showrooms de CFAO MOTORS sis au Boulevard Général Eyadéma.

<https://togobreakingnews.info/>

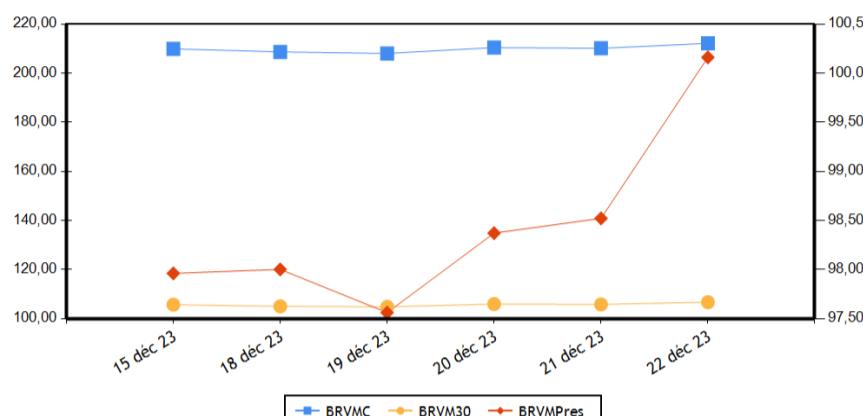
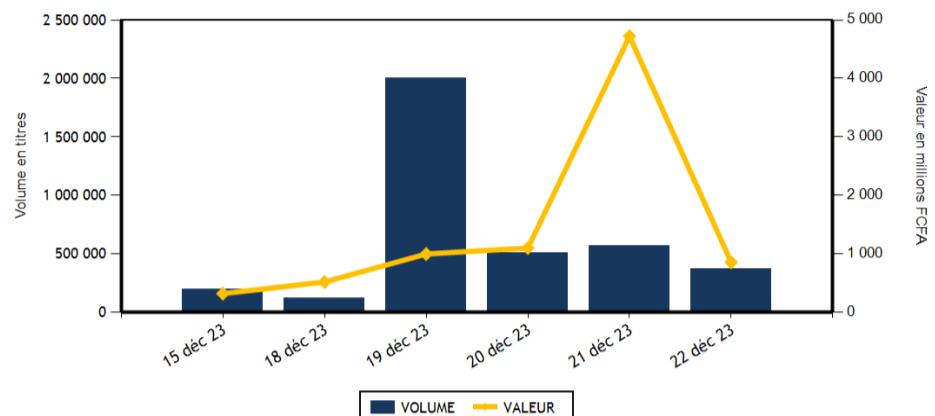
vendredi 22 décembre 2023

N° 243

BRVM COMPOSITE	212,09
Variation Jour	0,95 % 
Variation annuelle	4,36 % 

BRVM 30	106,66
Variation Jour	0,85 % 
Variation annuelle	6,66 % 

BRVM PRESTIGE	100,16
Variation Jour	1,66 % 
Variation annuelle	0,16 % 

Evolution des indices

Volumes et valeurs transigés


Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	7 890 219 148 301	0,95 %
Volume échangé (Actions & Droits)	351 987	194,48 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	654 903 174	80,72 %
Nombre de titres transigés	43	16,22 %
Nombre de titres en hausse	22	175,00 %
Nombre de titres en baisse	11	-26,67 %
Nombre de titres inchangés	10	-28,57 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	10 313 510 888 511	0,26 %
Volume échangé	20 041	-95,57 %
Valeur transigée (FCFA)	198 865 243	-95,44 %
Nombre de titres transigés	15	87,50 %
Nombre de titres en hausse	10	
Nombre de titres en baisse	3	0,00 %
Nombre de titres inchangés	2	-60,00 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
BICI CI (BICC)	7 495	7,38 %	9,42 %
NEI-CEDA CI (NEIC)	730	7,35 %	-8,75 %
SMB CI (SMBC)	10 670	6,70 %	56,91 %
SAPH CI (SPHC)	2 200	5,77 %	-55,96 %
NESTLE CI (NTLC)	7 500	5,71 %	-9,04 %

PLUS FORTES BAISSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
AIR LIQUIDE CI (SIVC)	790	-7,06 %	17,04 %
VIVO ENERGY CI (SHEC)	800	-3,61 %	6,67 %
BANK OF AFRICA SENEGAL (BOAS)	3 200	-3,03 %	30,61 %
SOGB CI (SOGC)	3 300	-2,80 %	-41,80 %
SICABLE CI (CABC)	1 000	-1,96 %	-14,53 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	10	100,16	1,66 %	0,16 %	78 256	270 354 884	6,11
BRVM-PRINCIPAL	36	103,64	-0,05 %	3,64 %	273 731	384 548 290	14,31

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	11	103,53	2,66 %	-0,66 %	179 333	236 925 160	42,22
BRVM - SERVICES PUBLICS	5	520,81	1,03 %	6,46 %	13 338	163 199 155	8,50
BRVM - FINANCES	15	85,55	0,46 %	13,30 %	148 328	236 683 804	6,80
BRVM - TRANSPORT	2	354,83	0,00 %	3,84 %	1 094	1 581 300	7,86
BRVM - AGRICULTURE	5	158,99	0,45 %	-43,93 %	7 111	11 892 225	5,90
BRVM - DISTRIBUTION	7	335,58	1,52 %	-6,40 %	2 508	4 376 705	11,67
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	1 104,32	0,56 %	-5,79 %	275	244 825	-

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché	10,83
Taux de rendement moyen du marché	8,41
Taux de rentabilité moyen du marché	11,29
Nombre de sociétés cotées	46
Nombre de lignes obligataires	133
Volume moyen annuel par séance	486 450,00
Valeur moyenne annuelle par séance	1 157 269 766,75

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	6,05
Ratio moyen de satisfaction	68,84
Ratio moyen de tendance	1 138,30
Ratio moyen de couverture	8,79
Taux de rotation moyen du marché	0,03
Prime de risque du marché	3,33
Nombre de SGI participantes	27

Définitions	BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIÈRES	PAYS DE L'UEMOA
Volume moyen annuel par séance	= Volume annuel échangé / nombre de séances	
Valeur moyenne annuelle par séance	= Valeur annuelle échangée / nombre de séances	
Ratio moyen de liquidité	= Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)	
Ratio moyen de satisfaction	= Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)	
Ratio moyen de tendance	= Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)	
Ratio moyen de couverture	= Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)	
	= moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capit flottante)	
	PER moyen du marché	= moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif
	Taux de rendement moyen	= moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende
	Taux de rentabilité moyen	= moyenne des taux de rentabilité des actions cotées
	Prime de risque du marché	= (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat

Hydrocarbures

Le Nigeria offre de nouvelles incitations pour attirer les investisseurs

(Agence Ecofin) - Le Nigeria a vu sa production de pétrole baisser ces dernières années, sous l'effet des vols de brut, des actes de vandalisme ciblant les infrastructures et de la chute des nouveaux investissements.

Le Nigeria offrira de nouvelles incitations aux investisseurs dans les secteurs du pétrole et du gaz naturel en vue d'augmenter sa production d'hydrocarbures, a rapporté Bloomberg ce mercredi 20 décembre 2023, citant l'autorité de régulation du segment amont

de l'industrie pétrolière. « Les nouvelles mesures incitatives comprennent le remplacement des primes à la signature [les paiements effectués par les entreprises aux gouvernements lors de la signature des contrats, Ndlr] par des sommes forfaitaires pour la production », a révélé

le directeur général de la Commission de régulation de l'amont pétrolier (NUPRC), Gbenga Komolafe.

Le gouvernement nigérian prévoit également de réduire les délais de l'octroi des licences aux compagnies pétrolières et gazières grâce à des procédures bureaucratiques.

« La réduction des coûts pour les entreprises et la résolution des problèmes qui retardent les accords de production représentent un changement de paradigme », a souligné

M. Komolafe, indiquant que les investisseurs potentiels « verront que le Nigeria est prêt à faire des affaires différemment, lors du prochain appel d'offres prévu très bientôt ». Le Nigeria n'a pas réussi à atteindre les quotas de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) ces dernières années, en raison notamment de la baisse des nouveaux investissements dans le secteur, des vols généralisés de brut dans les oléoducs et des actes de vandalisme ciblant les infrastruc-

tures.

Depuis son entrée en fonction le 29 mai 2023, le président nigérian, Bola Ahmed Tinubu, a engagé plusieurs réformes économiques clés, dont la suppression des subventions sur le carburant, l'unification du taux de change de la monnaie nationale et l'établissement d'une liste d'entreprises d'Etat qui devraient être cédées totalement ou partiellement aux investisseurs privés.

Port de Douala

Le Congolais Sapro s'engage à investir 44,4 milliards de FCFA dans une zone logistique et un parking

(Investir au Cameroun) - Le Port autonome de Douala (PAD) et Sapro Logistics Cameroun (SLC) ont signé, le 21 décembre 2023, une convention portant sur l'aménagement d'une zone logistique et d'un parking d'attente des camions en zone aval du port au terme d'un processus de sélection lancé en octobre 2020, apprend-on d'une note d'information du PAD. SLC est la filiale camerounaise du groupe Sapro, fondé par le milliardaire congolais Paul Obambi. C'est ce dernier qui est d'ailleurs l'administrateur directeur général de SLC

Le projet sera déployé sur deux sites d'une superficie totale de 15 ha (avec une zone logistique sur 5 ha et un parking de camions sur 10 ha). La zone logistique sera constituée d'un quai de chargement et de déchargement, des chemins de fer, un entrepôt métallique modulable de grande capacité, des aires d'entreposage

des conteneurs, des voies de circulation de largeur supérieure à 12 m pour une mobilité plus accrue des engins. Le parking d'attente pour camions comprendra une aire de parking d'une capacité de 621 semi-remorques et 30 tracteurs de camions. La zone de vie quant à elle comprendra un bâtiment administratif, un hôtel, une infirmerie, un

mini marché, une mosquée, un réfectoire, des espaces de parking pour véhicules léger, un poste de police, une mini-station d'épuration. Le projet, dont la date de démarrage n'est pas encore connue, sera réalisé en mode BOT (Build-Operate and Transfer) et est prévu pour s'exécuter en 3 ans. Sapro Logistics Cameroun doit in-

vestir les 44,4 milliards de FCFA HT nécessaire pour sa réalisation, sans aval ni caution du PAD et de l'Etat du Cameroun. Le partenaire du PAD va ensuite exploiter les infrastructures pendant 21 ans. Le taux de rentabilité interne (TRI) du projet sur les 24 ans est de 185,1%.

Le projet qui devrait générer 250 emplois directs et environ 800 emplois indirects, « devrait désengorger des voies de desserte du port, le long desquelles stationnent continuellement des camions qui assurent le transport des marchandises (...) ou encore d'offrir des solutions de stockage et de gestion logistique des marchandises pour les

opérations diverses de pré et de postacheminement à l'importation et à l'exportation », fait savoir le PAD. Son directeur général, Cyrus Ngo'o, rappelle que l'aménagement d'une zone logistique et d'un parking de camions en zone aval du domaine portuaire fait partie des projets prioritaires retenus par le schéma directeur de développement de ce port à l'horizon 2050, dans le cadre de l'ambitieux programme de rénovation et de modernisation des installations et des équipements portuaires.

Maroc

Les recettes touristiques atteignent un niveau record à fin octobre

Les recettes touristiques ont clôturé les dix premiers mois de 2023 sur un niveau record de près de 88,5 milliards de dirhams (MMDH), en accroissement de 20,7% en variation annuelle, selon la Direction des études et des prévisions financières (DEPF).

Comparativement à fin octobre 2019, elles se sont appréciées de 32%, après une amélioration de 9,3% l'année dernière, précise la DEPF qui vient de

publier sa note de conjoncture de décembre 2023. Pour le seul mois d'octobre 2023, ces recettes se sont raffermies de 22,1% par rapport à leur niveau pré-crise,

ajoute la même source. Le nombre des arrivées au Maroc a atteint un nouveau record à fin novembre 2023. Avec 13,2 millions d'arrivées, le secteur du tourisme dépasse le record enregistré au terme de l'année 2019, qui était de 12,9 millions d'arrivées, rappelle la Direction. Le nombre des arrivées à la destination « Maroc » a atteint, à fin octobre 2023, un record de 12,3 millions de

touristes, après avoir enregistré un flux de 8,8 millions un an auparavant, rappelle la Direction, ajoutant que le volume de ces arrivées s'est consolidé, en glissement annuel, de 39%.

Comparé à son niveau à fin novembre 2022, il s'est accru de 36% et ce, en dépit du séisme d'Al Haouz survenu en septembre dernier, note la même source, expliquant cette performance par la bonne tenue des arrivées des touristes étrangers (46%) et de celles des MRE (26%).

Concernant les nuitées réalisées dans les établissements d'hébergement classés, il

s'est accru, en glissement annuel, de 42% à fin octobre 2023, soutenu par le renforcement de celui des non-résidents (67%) et de celui des résidents (9%).

Cette performance a bénéficié à l'ensemble des principales destinations du Maroc, notamment, Marrakech (61%), Agadir (31%), Casablanca (38%), Tanger (24%), Fès (38%) et Rabat (30%).

Ces évolutions se sont traduites par un taux de récupération des nuitées par rapport à leur niveau d'avant crise de 101,4% à fin octobre 2023, après 71,4% il y a une année.

Compte rendu du Conseil des Ministres



1. Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 20 décembre 2023, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République.

2. Le Conseil des ministres a examiné un (01) projet de loi, un (01) décret et écouté une (01) communication.

I. Au titre des projets de loi,

3. Le Conseil des ministres a examiné et adopté le projet de loi portant statut général de la fonction publique.

4. Le statut général de la fonction publique qui ressort de la loi n° 2013-002 du 21 janvier 2013 a révélé à la pratique des insuffisances et faiblesses rendant nécessaire de procéder à sa refonte.

5. Par ailleurs, cette réforme du statut général de la fonction publique s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de la feuille de route gouvernementale 2020-2025, dont l'axe

3 vise à « moderniser le pays et renforcer ses structures », particulièrement le projet stratégique P34 centré sur l'attraction et le développement des compétences et des talents dans la fonction publique.

6. Dans cette optique, le chef de l'État a instruit le gouvernement de formuler des propositions visant à promouvoir une fonction publique de mission, moderne et performante, susceptible de mieux répondre aux besoins et attentes des usagers et des populations, en cohérence avec les ambitions de développement de notre pays.

7. À l'issue d'un processus de révision incluant une étude diagnostique du cadre juridique et institutionnel actuel de la fonction publique, un benchmarking sur les meilleures pratiques et législations d'autres pays et de larges concertations avec les acteurs concernés, des propositions de modifications des dispositions de la loi ont été faites.

8. Elles permettent d'améliorer, entre autres, la cohérence d'ensemble et l'application du statut général de la fonction publique, de promouvoir la culture de performance et de rendement à partir d'évaluations basées sur des critères prédéfinis, de renforcer le système d'imprégnation, de formation et de perfectionnement au début et tout au long de la carrière du fonctionnaire.

9. Les nouvelles dispositions permettent également d'améliorer les procédures de recrutement pour favoriser l'attraction et la rétention des talents dans la fonction publique tout en tenant compte des besoins spécifiques des régions.

10. Il est également instauré un conseil de santé de la fonction publique.

11. Une protection adéquate est notamment prévue pour la femme fonctionnaire ou contractuelle de l'administration publique par l'intégration, l'extension et l'harmonisation des droits et avantages reconnus à la femme.

II. Au titre des décrets,

12. Le Conseil des ministres a examiné et adopté le décret portant

attributions, organisation et fonctionnement du fonds national pour le développement du sport.

13. La loi n° 2021-008 du 7 mai 2021 fixant les règles d'organisation, de développement et de promotion des activités physiques et sportives au Togo a créé un fonds national pour le développement du sport pour améliorer la mobilisation des ressources financières pour le développement de ce secteur.

14. L'adoption de ce décret vient fixer l'organisation et le fonctionnement de ce fonds qui vise à rechercher des financements auprès des partenaires au développement et des secteurs privé et parapublic, en complément de la subvention de l'État et à permettre l'utilisation rationnelle des ressources ainsi mobilisées.

III. Au titre des communications,

15. Le Conseil des ministres a écouté une communication relative au fonds de gestion intégrée des ressources en eau, présentée par le ministre d'Etat, ministre de l'eau et de l'hydraulique villageoise.

16. Le fonds de gestion intégrée des ressources en eau (Fonds-GIRE), créé par la loi n°2010-004 du 14 juin 2010 portant code de l'eau est chargé de mettre en oeuvre les principes du « préleveur-payeur » et du « pollueur-payeur » pour mobiliser des ressources destinées au financement des activités liées à la gestion intégrée des ressources en eau.

17. Il est alimenté par les subventions de l'État, les produits de rede-

vances, les produits des amendes, les financements ou crédits provenant des institutions de coopération internationale et toutes autres ressources.

18. Au regard des dispositions du code de l'eau relatives à la taxation des prélevements des ressources en eau, le chef de l'État a instruit le gouvernement de mener une réflexion pour le cas des ménages utilisant le prélevement des eaux souterraines par forage pour leur consommation domestique, dans le respect de la réglementation en matière de potabilité de l'eau de boisson et d'usage ménager, et en tenant compte de la nécessité de rationaliser l'utilisation des ressources en eau.

19. Le Président de la République a également instruit le gouvernement de mettre en place une gestion collégiale du fonds de gestion intégrée des ressources en eau et du fonds Tinga, tout en conservant leur autonomie sectorielle à ces deux mécanismes.

IV. Au titre des divers,

20. Le ministre de l'environnement et des ressources forestières a rendu compte au Conseil des ministres de la participation du Togo à la COP28 qui s'est déroulée à Dubaï du 30 novembre au 12 décembre 2023.

21. Deux signatures de conventions ont marqué la participation de la délégation togolaise conduite par Son Excellence Monsieur le Président de la République : la première pour l'extension de la centrale photovoltaïque de Blitta à 100 Megawatt-crête et la seconde pour la construction d'une nouvelle centrale photovoltaïque de 62 Megawatt-crête à Sokodé.

22. Le ministre du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale a rendu compte au Conseil de la bonne tenue de la 18ème édition de la Foire internationale de Lomé, du 22 novembre au 10 décembre 2023, qui a connu une très forte mobilisation et une fréquentation largement supérieure à celle observée les années précédentes.

23. Le conseil a félicité toutes les parties prenantes pour le succès de cet événement.

Fait à Lomé, le 20 décembre 2023
Le Conseil des ministres

AVEC SANLAM AUTO, ROULEZ EN TOUTE CONFIANCE.



VOL

RESPONSABILITÉ
CIVILEREMBOURSEMENT EN
CAS DE RECOURS

BRIS DE GLACES

DOMMAGES
TOUS ACCIDENTSPROTECTION
CONDUCTEUR

INCENDIE

TIERCE
COLLISION

22 53 59 00

en cas d'accident

8877

www.tg.sanlam.com

**Sanlam**
Vivez en toute confiance